

Tous les 3 mois, vous devez déclarer vos ressources si vous bénéficiez du Revenu de solidarité active (Rsa). Cette démarche est réalisable sur caf.fr et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Où déclarer vos ressources trimestrielles ?

① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, cliquez sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté(e) à votre espace, dans la rubrique « **Mes ressources** », cliquez sur « **Déclarer** » puis « **Mes ressources trimestrielles** ». Cette démarche est accessible pendant les 3 mois suivant le trimestre à déclarer.



Comment déclarer vos ressources trimestrielles ?

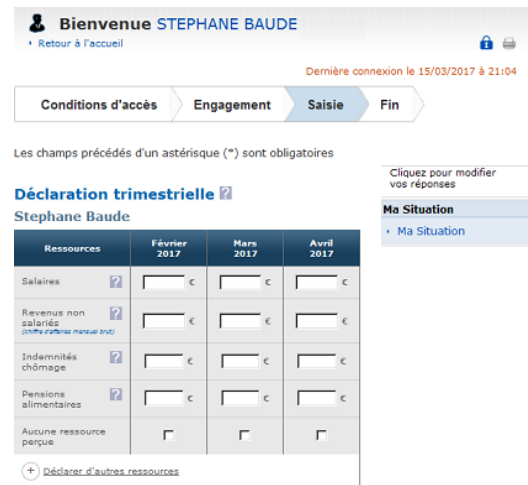
① Vous devez d'abord **valider votre profil** avant de commencer votre déclaration trimestrielle. Si les informations connues par votre Caf ne sont pas exactes, vous pouvez mettre à jour vos données.

② **Déclarez vos ressources des 3 derniers mois.** Selon votre situation, déclarez aussi les ressources de votre conjoint(e) et de vos enfants de plus de 14 ans (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, stages ou formations rémunérées, revenus du patrimoine...).

Si vous n'avez reçu aucun revenu, cochez la case « Aucune ressources perçue ».

③ À la fin de procédure, un **récapitulatif de votre télé-déclaration** s'affiche. En cliquant sur « **Valider** », votre déclaration est directement transmise à votre Caf.

④ Vous pouvez ensuite retrouver les ressources Trimestrielles déclarées dans la rubrique **Consulter mes ressources**.

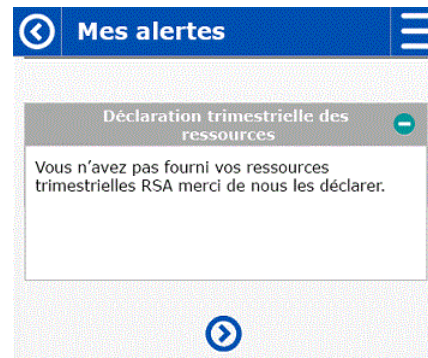


Avec l'application mobile Caf Mon Compte, vous pouvez réaliser facilement votre déclaration trimestrielle directement depuis votre Smartphone.

Comment déclarer ses ressources trimestrielles ?

① Une fois connecté(e) à votre Espace **Mon Compte** via l'appli mobile Caf - Mon Compte, **une alerte** vous rappelle que vous devez déclarer vos ressources trimestrielles. Il suffit de cliquer sur la flèche pour commencer votre saisie.

② Vous devez d'abord **valider votre profil** et notamment votre situation familiale, votre adresse et vos coordonnées bancaires... puis « **Valider** ». Si vous devez **déclarer un changement**, vous ne pouvez le faire que depuis l'Espace Mon Compte du site caf.fr.



Comment saisir ses ressources trimestrielles ?

① Vous devez **saisir vos ressources par ordre chronologique**, du premier au dernier mois du trimestre.



Pour chaque mois, les types de **revenus les plus fréquents** vous sont proposés (salaires, revenus non salariés et pensions alimentaires). Si vous avez perçu d'**autres ressources**, cliquez sur « + » pour accéder à la liste complète :



Si vous n'avez perçu aucune ressources, cochez la case correspondante :

 Aucune ressource perçue

② Une fois vos **ressources des 3 mois** renseignées, vous pouvez **valider votre déclaration** ou la **modifier** si vous souhaitez corriger certaines informations.



i Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.

Continuer

③ À la fin de la procédure, un récapitulatif de votre télé-déclaration s'affiche. Il suffit de cocher la case « **j'accepte les conditions** » puis de cliquer sur « **Valider** ». Une fenêtre pop-up s'affiche pour vous confirmer la fin de votre saisie et sa validation.

